



Conseil économique et social

Provisoire

31 décembre 2003

Français

Original: anglais

Session de fond de 2002

Débat consacré aux activités opérationnelles

Compte rendu analytique provisoire de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 juillet 2002, à 10 heures

Président : M. Kumalo (Vice-Président) (Afrique du Sud)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement *(suite)*

Dialogue avec l'équipe de pays des organismes des Nations Unies en Érythrée

1. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée) dit que l'Érythrée, qui avait lutté 30 ans pour sa libération a mené, après cinq années d'indépendance, une guerre frontalière avec l'Éthiopie. Les difficultés causées par ce conflit ont été aggravées par la sécheresse et la pauvreté, mais le pays est sorti de la guerre pratiquement exempt de corruption, de criminalité et de désintégration sociale, ce qui est exceptionnel. La population a fait preuve d'une grande volonté et son aptitude à faire face à la crise humanitaire a été considérable.

2. Des groupes de travail sectoriels ont été conçus pour aider à faire face à la situation humanitaire dans le pays et des groupes thématiques ont été mis en place en même temps pour établir le bilan commun de pays pour l'Érythrée. Après avoir mis l'accent sur l'intervention humanitaire, on a privilégié le développement durable, et les groupes de travail sectoriels ont commencé à fusionner avec les groupes thématiques, aux fins de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Érythrée.

3. **M. Woldegiorgis** (Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés), présentant la situation d'ensemble en Érythrée et les priorités concernant les mesures à prendre, dit que l'histoire moderne de ce pays a débuté avec la période coloniale. L'Italie a dominé l'Érythrée de 1890 à 1941. Dix années d'administration britannique ont suivi. En 1952, l'Érythrée a constitué une fédération avec l'Éthiopie. La lutte pour l'indépendance a commencé en 1961 et l'Éthiopie a annexé l'Érythrée en 1962.

4. Trente années de guerre se sont achevées en 1991, par la création d'un gouvernement provisoire. L'Érythrée est devenue un pays indépendant en 1993, à l'issue d'un référendum et est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine cette même année.

5. Les priorités du gouvernement pour 2002-2003 reflètent la persistance de besoins d'ordre humanitaire et en matière de reconstruction. L'Érythrée est au nombre des pays les moins avancés et l'un des quatre pays où les indices de développement humains sont les plus faibles. À ceci, il convient d'ajouter la tâche de restaurer un cadre fiscal et macroéconomique stable pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire et le problème onéreux qu'est la démobilisation des soldats et leur réinsertion dans l'économie. Les priorités à plus long terme concernent l'élaboration d'un exposé de la stratégie de lutte contre la pauvreté, fondé sur une évaluation détaillée du problème et une large consultation de la population.

6. **M. Baislev-Olesen** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), décrivant l'urgence complexe dans laquelle l'Érythrée se trouve depuis 1998, dit que le conflit et une guerre de grande ampleur ont posé des problèmes qui ont été aggravés par la sécheresse. Après cinq années d'indépendance, qui avait suscité des progrès économiques et sociaux et permis d'instaurer de bonnes relations avec l'Éthiopie voisine, une guerre frontalière a éclaté en mai 1998 et s'est rapidement étendue le long de la frontière de mille kilomètres. Le déplacement massif de population et la sécheresse ont eu des effets immédiats sur la production alimentaire, les exploitants ne pouvant accéder à leurs terres. À l'origine, les problèmes ont été limités par la distribution d'aliments et les mécanismes d'appui nationaux mais, par la suite, la situation a empiré, on a constaté des pénuries alimentaires et des cas de malnutrition et le nombre des personnes déplacées sur le territoire national s'est accru. Ce déplacement a été également à l'origine d'une surpopulation et a mis à rude épreuve les ressources locales dans tous les secteurs. Bien qu'un accord de cessez-le-feu ait été signé en juin 2000, à l'heure actuelle près de la moitié de la population, soit un million et demi d'habitants, pâtit des mêmes problèmes et le pays doit non seulement résoudre les problèmes des personnes déplacées sur le territoire national mais aussi ceux posés par la réinstallation des rapatriés.

7. L'absence de services sanitaires de base, d'alimentation en eau et d'assainissement a favorisé la propagation des maladies transmissibles et nombre d'habitants souffrent de traumatismes psychologiques. La production de denrées alimentaire demeure entravée par l'impossibilité d'accéder aux terres agricoles, en raison des mines terrestres et de la sécheresse : de

nombreux habitants en âge de travailler ont été affectés à des tâches militaires et les échanges commerciaux ont été extrêmement perturbés. Un tiers de la population est tributaire de l'aide alimentaire. L'éducation a également souffert, car de nombreux enseignants ont participé à l'effort de guerre et le ratio élèves-enseignant a augmenté.

8. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée), décrivant la coordination des activités humanitaires en Érythrée dit que six groupes de travail sectoriels, constitués pour faire face à la situation d'urgence, sont devenus des groupes thématiques. Leurs activités sont soutenues par un Centre d'information et de coordination fonctionnant sous l'égide de la Commission pour les secours et les réfugiés et du Bureau du résident et coordonnateur humanitaire. Les groupes thématiques sont présidés par le Gouvernement érythréen et l'organisme chef de file des Nations Unies. Ils utilisent une structure de coordination où, dans certains cas, sont représentés toutes sortes d'organismes (Organisation des Nations Unies, pouvoirs publics, organismes de la société civile, organisations non gouvernementales et donateurs) et qui, dans d'autres, ne comprend qu'un petit nombre d'entre eux. Les informations sont échangées à l'occasion de réunions mensuelles d'actualisation à l'intention des donateurs, de mises à jour sur les questions humanitaires toutes les quinze jours, de bilans régionaux hebdomadaires et d'une base de données intitulée « Qui fait quoi, où ». Des missions sur le terrain d'organismes des Nations Unies et de donateurs se sont également tenues.

9. En conséquence de la coordination, les doubles emplois et la concurrence pour l'obtention de ressources ont diminué, il a été plus facile d'agir, la planification s'est améliorée et l'on a pu accéder aux ressources logistiques de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée à des fins de contrôle et d'évaluation. Ces efforts ont permis de disposer de bases solides pour l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Érythrée. On a toutefois constaté certaines entraves. Tous les partenaires manquent de ressources humaines, les renseignements sont lacunaires et lents et le financement a été insuffisant et s'est effectué avec du retard. De plus, il a de tout temps été difficile d'évaluer l'ampleur de la crise. Celle-ci s'est étendue plus rapidement que prévu et en 2000 il n'existait plus de mécanismes de coordination dans le pays. Des

enseignements ont été tirés du processus de coordination, à savoir une prise de conscience de la nécessité, pour les pouvoirs publics, d'être prêts en cas d'urgence, l'importance d'une présence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les incidences positives d'une collaboration étroite entre l'Équipe de pays des Nations Unies et la Mission des Nations Unies pour l'Éthiopie et l'Érythrée. En outre, le personnel chargé de l'assistance humanitaire a tellement axé son attention sur l'urgence que le groupe thématique chargé des rapatriés et du redressement n'est jamais devenu opérationnel. Toutefois, ce groupe a été revitalisé dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

10. **Dr. Nsue-Milang** (Organisation mondiale de la santé) dit que le groupe thématique chargé de la santé et de la nutrition est composé du représentant du Ministère de la santé de l'Érythrée, d'organismes des Nations Unies, de la Commission de secours et de reconstruction de l'Érythrée, de donateurs bilatéraux, d'organisations non gouvernementales et du Mouvement de la Croix-Rouge. Ce groupe a recouru à la coordination pour améliorer les réactions face aux problèmes posés par la situation d'urgence. Il a cherché à répondre aux besoins en matière de santé et de nutrition créés par l'urgence, à contrôler l'état de la santé et de la nutrition dans les camps qui abritent des personnes déplacées sur le territoire national et parmi la population d'accueil, à partager les renseignements sur cette situation avec les organismes compétents et les donateurs et à mobiliser suffisamment de ressources pour faire face aux besoins de santé et de nutrition. Dans certains cas, les organismes ont dû programmer à nouveau leurs ressources de base pour adapter leur assistance. Le groupe thématique a cherché à estimer le nombre de personnes déplacées, à identifier les typologies de maladies, à examiner les ressources et la logistique et à affecter des rôles et responsabilités. Il a été décidé que tous les services seraient fournis par le système de soins de santé local. Les mesures prises ont notamment compris la vaccination des enfants contre la rougeole, la fourniture de rations supplémentaires aux femmes et aux enfants et l'octroi d'une attention privilégiée aux maladies transmissibles.

11. Au nombre des réalisations, on peut citer des réactions ciblées fondées sur des évaluations structurées, la mobilisation de ressources suffisantes pour répondre aux besoins à court terme des personnes déplacées et la diminution de la malnutrition et des

maladies. On a toutefois constaté certaines entraves. À l'origine, les activités du Ministère de la santé et des organismes humanitaires ont fait double emploi, les réserves de médicaments et de produits de consommation ont été faibles, il a fallu acheminer l'eau par camions dans les camps et les donateurs ont souvent réduit leur appui à des secteurs autres que l'aide alimentaire, contraignant les organismes à réaffecter leurs propres ressources.

12. **M. Campbell** (Fonds des Nations Unies pour la population) dit que l'Équipe de pays a trouvé certains mécanismes d'évaluation et de planification très utiles pour déterminer la priorité des interventions sanitaires pendant la réaction humanitaire aux crises. Des évaluations rapides de domaines critiques en matière de santé et de nutrition, comme l'incidence du paludisme, la santé de la procréation et la santé infantile, ont fourni une base solide aux efforts effectués conjointement avec le Ministère de la santé.

13. L'un des besoins essentiels en situation de crise ou immédiatement après une crise est de déterminer où se trouvent les populations vulnérables et quel est leur nombre, pour pouvoir planifier la fourniture de services. Le profil démographique des personnes déplacées sur le territoire national, graphique indiquant les emplacements des camps et la ventilation des populations cibles (hommes, femmes, enfants de moins de 15 ans, enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes) s'est révélé être un mécanisme de coordination utile, bien que les chiffres aient évolué quasi quotidiennement pendant la crise. Les données démographiques de base et les données concernant la population cible ont été utiles pour prévoir les interventions concernant l'eau et l'assainissement.

14. Un autre mécanisme utile, fondé sur les estimations démographiques, a été le graphique indiquant les financements à obtenir ainsi que les coûts estimatifs liés à la fourniture de certains services fondamentaux, par exemple le vaccin contre la rougeole, les capsules de vitamine A, les rations supplémentaires, les soins relatifs à la maternité sûre et les soins obstétriques d'urgence. Pour chaque catégorie, le tableau indiquait les montants déboursés et les annonces de contributions, en totaux et ventilés par organismes et faisait apparaître la différence entre les besoins et les ressources déboursées, sous une rubrique « déficit ». Ce tableau a permis d'identifier les secteurs où des ressources pourraient être

réaffectées entre programmes et où il conviendrait de mobiliser de nouvelles ressources.

15. Le fait que certains partenaires n'ont pas pu communiquer des données financières ou ont fourni des contributions et une assistance technique en nature, difficile à quantifier, a constitué un obstacle. Néanmoins, le principal enseignement a été que des mécanismes simples pourraient être utiles pour identifier des populations vulnérables, cibler les services et identifier les ressources nécessaires pendant une crise.

16. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée), décrivant la transition de l'intervention humanitaire au développement durable dit que, même alors que la guerre battait son plein et que l'intervention humanitaire était massive en Érythrée en 2000, le processus de bilan commun de pays et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait progressé, avec la nomination du Comité directeur du bilan commun de pays, la constitution de groupes thématiques et la collecte de données. Le projet final de bilan commun de pays est en cours de préparation à mesure que progresse le processus de paix. Le bilan commun de pays souligne que la lutte contre la pauvreté est le cadre de toutes les interventions futures, examine les secteurs analytiques de la gouvernance, de la croissance économique, de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, entre autres, et définit des problèmes transversaux comme l'égalité entre les sexes, l'environnement, le renforcement des capacités et les groupes de populations vulnérables. Le processus bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'est poursuivi en 2001 parallèlement aux efforts de consolidation de la paix et a été marqué par la tenue d'un atelier des parties prenantes, la désignation du Comité directeur du Plan-cadre, l'harmonisation des programmes de pays du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour la période 2002-2006 et l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À mesure que la consolidation de la paix s'est poursuivie en 2002, la Plan-cadre a été négocié avec les pouvoirs publics qui l'ont approuvé et lancé le 15 mai, à la suite de quoi ont eu lieu les premières réunions des groupes thématiques sur le redressement, la santé et la nutrition.

17. **M. Campbell** (Fonds des Nations Unies pour la population), décrivant les mécanismes de coordination bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies en

Érythrée dit que l'Équipe de pays des Nations Unies contribuera à la promotion de la paix et à la bonne gouvernance, au redressement après conflit, au renforcement des services sociaux de base, à la mise en place de moyens de subsistance durables et à la stimulation d'une croissance économique équitable en vue de promouvoir la réalisation de l'objectif fondamental, lutter contre la pauvreté. Ses objectifs stratégiques sont de promouvoir la gouvernance démocratique, l'accès à des services sociaux de base de qualité et une croissance économique en faveur des pauvres ainsi que des moyens de subsistance durables. Pour atteindre ces objectifs, les organismes des Nations Unies se sont engagés à réaliser des programmes conjoints, à participer à des activités communes de contrôle et d'évaluation et à s'employer à assurer l'utilisation transparente et responsable des ressources.

18. Quatre grands groupes thématiques ont été constitués, qui ont été ultérieurement divisés en sous-groupes. Dès le début, l'organisme national chargé d'animer ces groupes, ainsi que l'organisme des Nations Unies chef de file ont été identifiés. Actuellement, on détermine quels sont les autres partenaires dont il faudrait obtenir le concours. Des mandats du Comité directeur, des groupes et sous-groupes thématiques et des équipes spéciales ont été définis. Le Comité directeur est chargé des politiques générales et se réunit deux fois par an. Les huit groupes et sous-groupes thématiques qui se réunissent chaque trimestre dans les divers ministères ont des responsabilités permanentes. Les équipes spéciales sont constituées pendant une durée limitée à des fins particulières. Les groupes de travail sectoriels établis pendant la crise humanitaire ont fusionné harmonieusement dans le cadre de groupes thématiques.

19. À des fins de contrôle et de suivi du programme, un ensemble de 20 indicateurs pour le secteur sanitaire, sélectionnés dans un ensemble initial de 448 indicateurs ont été retenus dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide en Érythrée. En outre, un certain nombre des indicateurs concernant les objectifs de développement du Millénaire portaient sur la santé, l'un des plus importants étant le pourcentage de naissances se déroulant avec l'assistance de personnel sanitaire qualifié, puisqu'il s'agit de l'une des manières les plus efficaces de réduire la mortalité et la morbidité maternelles. On dispose de données de base pour cinq années pour l'Éthiopie. Le défi que cherche à relever

l'Équipe de pays est que ce pourcentage s'améliore au cours de chacune des cinq prochaines années.

20. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée) dit que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a permis à tous les organismes des Nations Unies d'œuvrer de manière structurée sur le terrain et de rationaliser les interventions de manière à réduire les doubles emplois. On peut voir un exemple de cette rationalisation dans l'incorporation récente des six groupes de travail sectoriels sur l'intervention humanitaire dans le mécanisme de coordination du plan-cadre par groupes thématiques. Le processus bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a permis de cibler plus facilement les groupes les plus vulnérables et d'identifier les secteurs où les organismes des Nations Unies pourraient être particulièrement utiles. Les trois objectifs stratégiques du plan-cadre sont assortis d'indicateurs, ce qui permet de suivre les réalisations chaque année.

21. L'intervenant note que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été élaborés alors même que des interventions d'urgence étaient en cours, et que ceci a été possible grâce à la présence d'une unité d'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. À l'heure actuelle, la demande d'appui en faveur du développement augmente à mesure que l'Érythrée sort de la phase complexe d'urgence. Il faut espérer que l'expérience acquise en matière de coordination de l'aide humanitaire permettra aux communautés d'être mieux à même de réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire. À cet égard, les bénéficiaires participent de plus en plus aux efforts humanitaires et aux efforts de développement. La maîtrise des projets par les pays est une question de principe pour le Gouvernement érythréen, tout comme l'intégration complète des ressources extérieures avec les efforts nationaux. En conséquence, le plan-cadre des Nations Unies met l'accent sur le renforcement des capacités, qui est un des engagements transversaux essentiels prescrits pour tous les partenaires de développement du pays, les autres étant la prise en compte des femmes dans tous les projets et programmes et le VIH/sida.

22. L'équipe de pays a élaboré un certain nombre de conclusions et de recommandations sur la base de son expérience en Érythrée. En premier lieu, eu égard aux incertitudes quant à l'ampleur d'une crise, il est

impérieux de disposer d'un plan d'action et cet élément devrait faire partie du mandat et des directives opérationnelles de tous les groupes thématiques. En deuxième lieu, pour faire face au manque de ressources humaines en temps de crise, les partenaires devraient fournir des compétences appropriées à court terme. En troisième lieu, les capacités des ministères techniques et des administrations régionales devraient être renforcées par la fourniture d'une formation et de matériel de base, y compris de techniques de l'information. En quatrième lieu, des mécanismes de coordination doivent être établis dès le début de l'urgence et les mécanismes actuels de coordination du plan-cadre doivent être assez flexibles pour pouvoir traiter des crises lorsqu'elles surgissent. En dernier lieu, compte tenu du rôle vital du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans son domaine de spécialisation pendant la phase complexe d'urgence, la fonction de coordonnateur résident doit être renforcée à mesure que le processus du plan-cadre évolue.

23. Pour conclure, l'intervenant dit que les pays où sont réalisés des programmes doivent être à la tête des efforts de développement, car en l'absence d'une maîtrise nationale des projets, ces efforts ne peuvent être poursuivis. Les donateurs doivent faire en sorte que les interventions soient pleinement financées en instaurant des cadres de financements pluriannuels; quant aux équipes de programmes de pays, elles doivent œuvrer en vue de réaliser conjointement des programmes afin de rationaliser les interventions et de faciliter la réalisation des objectifs de développement.

24. **M. Vellano** (Italie) demande des précisions quant au rôle des donateurs bilatéraux dans le contexte de la coordination et, en particulier, les critères régissant leur participation aux groupes thématiques. Il aimerait également disposer d'une évaluation quant au niveau de collaboration entre les organismes des Nations Unies et les pays donateurs et les secteurs où cette collaboration pourrait être améliorée.

25. **M. Acemah** (Ouganda) dit qu'en dépit du conflit récent, l'Érythrée et l'Éthiopie partagent des relations historiques et culturelles et se heurtent à des problèmes communs. Il aimerait savoir si les efforts de coordination régionale ont été couronnés de succès et dans quel secteur.

26. **Mme Whittenmore** (États-Unis d'Amérique) demande si le financement interne a été lent pour tous

les organismes ou seulement pour quelques-uns d'entre eux, quelles en ont été les causes et quelles recommandations auraient pu être faites au Siège pour améliorer la situation. La délégation des États-Unis est heureuse d'apprendre combien le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été efficace en Érythrée. S'agissant du groupe chargé des questions relatives aux rapatriés et au redressement qui n'est pas devenu opérationnel, l'intervenante souhaiterait savoir si son absence avait retardé des activités nécessaires ou si le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait pu combler les lacunes.

27. **M. Campbell** (Fonds des Nations Unies pour la population) dit, à propos du rôle des donateurs bilatéraux, que lors des discussions avec le Gouvernement érythréen, il a été précisé dès le départ que le processus du plan-cadre vise à être un dialogue entre les pouvoirs publics et les organismes des Nations Unies. Toutefois, les donateurs pouvant apporter une contribution technique ou financière dans l'un des six secteurs thématiques sont incités à participer au groupe thématique correspondant. L'expérience a démontré que les secteurs qui bénéficient le plus de la coordination sont ceux dans lesquels de multiples agents opèrent. Les huit groupes désignés concernent des secteurs où le processus serait particulièrement utile.

28. **M. Nsue-Milang** (Organisation mondiale de la santé) dit que, pendant la crise, les donateurs bilatéraux s'intéressant au secteur de la santé, dont l'Agence italienne de coopération et la United States Agency for International Development ont participé au groupe de travail sectoriel et ont rapidement mobilisé l'aide nécessaire.

29. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée) dit que la coopération régionale entre tous les pays de la Corne de l'Afrique est réalisée dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale sur le développement. Toutefois, même pendant le conflit, les équipes de pays pour l'Éthiopie et l'Érythrée se sont réunies pour débattre des méthodes à employer pour minimiser les incidences humanitaires et ultérieurement pour promouvoir les efforts propres à instaurer la confiance. En mai 2002 pour la première fois, des ressortissants des deux pays ont participé à la réunion des deux équipes de pays et des programmes ont été examinés en vue de promouvoir le processus de consolidation de la

paix entre les deux pays. Des efforts sont en cours, bien que sur une base limitée.

30. **Mme Jarawan** (Banque mondiale) dit que des participants venus d'Éthiopie et d'Érythrée ont récemment assisté à une réunion des praticiens s'occupant du VIH/sida tenue à Nairobi, au cours de laquelle il a été décidé de constituer un réseau en vue de partager les données d'expérience.

31. **M. Nsue-Milang** (Organisation mondiale de la santé) dit que, dans le cadre de l'initiative relative à la Corne de l'Afrique, de nombreuses réunions régionales, auxquelles des représentants de l'Éthiopie et de l'Érythrée ont participé, ont été consacrées à des questions sanitaires, telles que le paludisme et le VIH/sida. L'équipe de pays envisage des activités spécifiques transfrontalières, comme par exemple une campagne concertée dans les zones frontalières des deux pays en vue d'éliminer la poliomyélite.

32. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée) dit que le retard dans la fourniture de ressources financières est caractéristique des situations de conflit, où les procédures normales ne peuvent suivre l'évolution rapide de la situation. Toutefois, les organismes des Nations Unies ont coopéré dans ce domaine. Ainsi, en attendant que s'accomplissent les formalités concernant la fourniture des fonds d'urgence annoncés par l'Italie, qui devaient être acheminés par le PNUD, le PNUD a avancé ses propres fonds, en recourant à la modalité d'exécution directe.

33. Alors que le conflit battait son plein, le groupe de travail sectoriel concernant les rapatriés et le redressement n'a pas été opérationnel, car l'attention devait être consacrée aux approvisionnements et à d'autres initiatives propres à sauver des vies, de sorte que la réinstallation n'a pas été une priorité. Toutefois, un groupe thématique sur le redressement a été constitué depuis lors, au titre du plan-cadre des Nations Unies, pour s'occuper de la réinstallation, de la reconstruction et de la réintégration.

34. **M. Baislev-Olesen** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que 200 000 à 300 000 réfugiés provenant du Soudan devraient retourner en Érythrée en 2002/2003. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés fera en sorte de répondre à leurs besoins immédiats, mais il sera également nécessaire de disposer de solutions durables pour ces réfugiés. Une programmation conjointe sera

particulièrement importante à cet égard. L'intervenant constate avec satisfaction que les organismes des Nations Unies sont convenus de tenir des réunions conjointes d'évaluation, de planification, de programmation et de donateurs en vue d'examiner les problèmes liés au rapatriement.

35. Il est important de souligner que tous les organismes ont mis au point des procédures pour faire en sorte qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour intervenir rapidement en cas d'urgence. Ainsi, l'UNICEF a mis de côté des fonds qu'il peut prélever en attendant l'apport de liquidités de donateurs.

36. **M. Camanor** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit, à propos du manque de ressources pour le secteur non alimentaire, que l'intervention internationale s'est ralentie pendant la deuxième année de l'intervention humanitaire en Érythrée, parce que les donateurs pensaient que l'urgence était terminée. En outre, de nouveaux conflits ont éclaté et les priorités ont évolué, alors que la communauté internationale a porté son attention sur l'épidémie de VIH/sida.

37. **M. Campbell** (Fonds des Nations Unies pour la population) dit que, pendant l'urgence humanitaire, le FNUAP a pu convertir rapidement ses ressources de base en ressources d'intervention humanitaire, ce qui a permis de disposer rapidement de liquidités. En outre, sur la base des évaluations décrites précédemment, il a pu prendre des décisions concernant des interventions urgentes et mobiliser les fournitures nécessaires rapidement; des approvisionnements critiques, stockés en entrepôt, ont pu être acheminés rapidement. L'intervenant constate que la diversité des sources d'aide humanitaire implique aussi de multiples règles, procédures, accords et principes directeurs et qu'une harmonisation accrue serait à l'avantage de tous les intéressés.

38. **M. Andersson** (Suède) dit que les cadres de financement pluriannuels sont indispensables pour assurer la disponibilité de ressources sur une base prévisible, et qu'il serait intéressant de savoir comment les équipes de pays pourraient les utiliser aux fins de l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. S'agissant de la programmation conjointe, l'intervenant demande si les différentes optiques et cultures administratives des divers

organismes des Nations Unies en Érythrée sont un avantage ou un obstacle. Enfin, il demande si des modifications ont été apportées au programme de pays pour l'Érythrée après la mise au point final du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et comment l'équipe de pays mettra à profit son expérience du processus bilan commun de pays/plan-cadre dans l'élaboration de l'exposé de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

39. **M. Nhongo** (Résident et coordonnateur humanitaire pour l'Érythrée) dit que les crédits nécessaires aux fins des activités de développement pour l'Érythrée dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies s'élèvent à 240 millions de dollars, dont 50 % seulement seront financés sur les ressources de base. Toutefois, en l'absence d'un financement prévisible, il est difficile de réaliser une planification digne de ce nom.

40. Une programmation conjointe impose que les organismes des Nations Unies conçoivent des arrangements de financement commun; ceci est souvent problématique, en raison de la multiplicité des mandats et mécanismes administratifs et financiers des organismes. Le plan-cadre offre toutefois une possibilité de planification et de contrôle conjoint, ce qui rehausse la valeur des activités des organismes.

41. **M. Baislev-Olesen** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que l'ampleur de l'urgence humanitaire en Érythrée a imposé une intervention coordonnée des organismes des Nations Unies. La coopération ainsi instaurée s'est reflétée dans le processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Gouvernement érythréen préconise fortement la programmation conjointe. Les ministères, eu égard à leurs faibles ressources, ne

peuvent traiter avec de multiples organismes. C'est pourquoi les groupes et sous-groupes thématiques sont présidés par un unique organisme chef de file, de concert avec le ministère technique compétent, arrangement qui favorise une approche unifiée. Si les organismes réalisent d'ores et déjà des évaluations, planifications et contrôles conjoints, les modalités d'exécution conjointe restent encore au stade de la mise au point.

42. **M. Campbell** (Fonds des Nations Unies pour la population) dit que le sous-groupe thématique chargé du VIH/sida a conçu un plan de travail annuel, qui permet à tous les partenaires d'être axés sur les objectifs communs des pouvoirs publics. Ce plan minimise les doubles emplois et la concurrence et garantit que les lacunes sont comblées. Les expériences très positives du sous-groupe démontrent que la programmation conjointe peut fonctionner au niveau opérationnel, bien que les partenaires aient encore à mettre au point un mécanisme commun de financement. M. Campbell note que, bien que les programmes de pays aient été élaborés avant l'adoption du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les programmes et le plan-cadre ont beaucoup d'éléments communs.

43. **Mme Jarawan** (Banque mondiale) dit que, si l'élaboration de l'exposé de la Stratégie de lutte contre la pauvreté est menée sous la conduite du gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale, du PNUD et d'autres organismes internationaux, ce processus se caractérise néanmoins par la participation d'une large gamme d'agents, dont de nombreuses organisations non gouvernementales.

La séance est levée à 12 h 5.